Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20250627-2025_39C-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

affiché le 11 juillet 2025

Délibération du 27 juin 2025

délibération ***N° 2025-39 C***

objet **Subventions à : J'aime Boc'oh, Antropia, La Mauriennerie et Le Tremplin pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés**

- Date de convocation : le vendredi 20 juin 2025
- Date de publication : le vendredi 4 juillet 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 juin 2025 s'est réuni le 27 juin 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 23, Nombre de votants : 26
A. BOIX NEVEUX n'a pas pris part au vote.

EXCUSES : 18
BRUN Pierre
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
FABRE Maryse
GIRAUD Murielle
RUFFIER-LANCHE René
DRIVET Jean-Marc
BARBIER Marie-Claire
GUIGUE Thibaut
JOLY Max
MAITRE Florian
ZOCCOLO Alain
THEVENON Raphaël
BRUNIER Thierry
ROUGEAUX Jean-Pierre
VARESANO José
DANIS Georges
AMET Yannick
SPIGARELLI Lucien

ABSENTS : 2
LEOUTRE Jean-Marc
SARTORI Walter

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 19
BENEVISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
TAIN Daniel
RAUCAZ Christian
DAL BIANCO Serge
VIGUET-CARRIN Françoise
CHEMIN François
CECILLE Joël
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 4
BADIN Benoît
VIBERT Christian
DUNAND Marie
REYNAUD Claude

Délibération du 27 juin 2025

délibération ***N°2025-39 C***

objet **Subventions à : J'aime Boc'oh, Antropia, La Mauriennerie et Le Tremplin pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés**

Madame Marie BENEVISE, présidente, rappelle que les statuts de Savoie Déchets permettent au Syndicat d'apporter des soutiens financiers (aides à l'investissement exclusivement) à des projets réalisés sur le territoire du Syndicat, ou pour l'action d'associations justifiant d'une intervention à l'échelle départementale, pour autant que ces projets ou ces actions contribuent à l'une au moins des finalités suivantes, énumérées à l'article 6 des statuts du Syndicat :

- *accroître la performance énergétique de ses installations,*
- *accroître la performance de la valorisation ou le recyclage des déchets relevant des compétences du Syndicat,*
- *favoriser le développement des installations publiques ou privées alimentées par les ressources d'énergies issues des activités de valorisation du Syndicat,*
- *limiter la production des déchets, lutter contre les gaspillages et concourir à l'économie circulaire au sens de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,*
- *limiter le recours aux ressources d'énergies d'origine fossile ou importée.*

Le travail d'élaboration de la feuille de route de Savoie Déchets a mis en évidence le besoin de renforcer le positionnement du Syndicat en matière de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire, sur son périmètre de compétence. Il s'agit notamment d'intervenir pour soutenir les actions et activités émergentes ou en développement permettant le réemploi (ressourceries, matériauthèques…), la réutilisation (réparation, consigne …) et la réduction des déchets.

Aussi, par délibération du 31 mai 2024, le comité syndical a défini le nouveau cadre d'intervention du syndicat en matière de soutien financier à des projets ou actions réalisés sur le territoire du Syndicat, contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés.

Conditions générales d'attribution d'une subvention

Ces conditions visent à s'assurer que les soutiens financiers accordés tiennent compte à la fois de la contribution du projet aux finalités énumérées à l'article 6 des statuts, de l'adéquation du projet avec les territoires concernés, de son efficacité au regard des quantités de déchets évitées, de la qualité sociale et environnementale du projet, et de la soutenabilité financière pour le syndicat :

- Le projet ou l'activité devra contribuer à l'une au moins des finalités énumérées à l'article 6 des statuts du syndicat ;

- Le projet ou l'activité devra être soutenu financièrement (ou en nature) par au moins un des adhérents du Syndicat ;

- Les subventions seront attribuées sur la base d'une enveloppe globale annuelle fixée à 1% du budget de fonctionnement du Syndicat, hors dépenses d'ordre (200K€ en 2025) ;

- Le dossier détaillé de demande de subvention (description du projet, évaluation des quantités annuelles de déchets évités, qualité sociale et environnementale du projet, détail des coûts, acteurs, planning, etc…) devra être transmis par courrier à la Présidente de Savoie Déchets ;

- La recevabilité et l'éligibilité des demandes de subvention seront analysées par la Présidente et les Vice-présidents ;

- Le versement de la subvention sera réalisé sur présentation de justificatifs et donnera lieu au préalable à la signature d'une convention qui sera approuvée en Comité syndical.

Quatre demandes de subvention ont été adressées à Savoie Déchets pour la mise en œuvre d'actions ou projets concourant à la réduction des déchets, sur le premier semestre 2025 :

- J'aime Boc'oh, association loi 1901 qui a pour objet social la gestion d'une conserverie anti-gaspillage au service de la création d'emplois, a adressé une demande de soutien financier portant sur un projet d'acquisition d'un autoclave pour la stérilisation des aliments permettant le rallongement des durées de conservation ;
- Antropia, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui a pour objet social la gestion et l'animation d'un tiers-lieu ressourcerie engagé en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire en Tarentaise, a adressé une demande de soutien financier portant sur un projet d'acquisition de matériel pour étendre la collecte et développer un service de restauration de meubles ;
- La Mauriennerie, association loi 1901 qui a pour objet social la création et l'animation d'une ressourcerie « La perle des bennes » en Maurienne, a adressé une demande de soutien financier portant sur un projet d'aménagement et de travaux pour l'ouverture de la ressourcerie ;
- Le Tremplin, association loi 1901 qui a pour objet social la création et l'animation d'un lieu de vie « Le Percolateur », a adressé une demande de soutien financier portant sur l'aménagement et l'outillage de trois espaces dédiés à la réparation et au réemploi sur le tiers-lieu.

Ces demandes ont été analysées suivant les critères définis par délibération du 31 mai 2024 :

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

	Couverture géographique	Quantité de déchets évités	Impact environnemental	Impact social	Effet levier / Capacité financière
J'aime Boc'oh	Collecte élargie avec des gisements récupérés chez les maraîchers de l'Avant pays Savoyard à Albertville en passant par Cœur de Savoie, Grand Lac et Saint-Jean-de-Maurienne Soutien de Grand Chambéry Soutien de Savoie Déchets en 2024	Collecte de fruits et légumes des surplus de supermarchés et du maraîchage. Evitement de 5 à 10 T de déchets alimentaires par an	Sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire	2 ETP en insertion et 100 personnes du grand public sensibilisées via des séminaires et visites apprenantes. Le projet soutient également l'économie locale agricole biologique	Fonds propres : 452 K€ CA 2024 : 283 K€ Budget 2025 : 836 K€ Budget total du projet : 74K€ année 1 Dépense subventionnable : 27.5 K€ Incluant achat de l'autoclave, formation à la conduite, installation sur site **Demande de subvention : 15K€**
Antropia	La ressourcerie se situe sur l'axe Bourg-Saint-Maurice et souhaite collecter sur l'ensemble de la Tarentaise jusqu'au bassin Albertvillois Prise de parts dans la SCIC de la CC Versants d'Aime, CC Cœur de Tarentaise et CC Val Vanoise	Collecte, réparation et revente d'objets (électroménager, meubles, textiles, objets divers) 2024 50 T 2025 60 T prévues 2026 80 T prévues	Donner une seconde vie localement sans transformation ou recyclage Sensibilisation du grand public	Antropia travaille avec l'entreprise d'insertion Alpes TLC pour le tri des textiles (espace associé sur site) Le tiers-lieu est également un espace de liens et de formation	Réalisé 2024 : 280 K€ Résultat -17 K€ CA 2024 : 212 K€ Budget total du projet : 74.6K€ Dépense subventionnable : 20 K€ Incluant achat conteneurs de stockage (5 K€), aerogommeuse pour la restauration de meubles (8 K€) et équipements associés **Demande de subvention : 15 K€**
La Mauriennerie	Rayonnement autour de la ressourcerie située à Saint-Jean-de-Maurienne progressivement sur le bassin de la Maurienne à travers la collecte des gisements sur les déchetteries du territoire Soutien par le SIRTOMM depuis le lancement du projet (subventions et convention de partenariat pour la collecte en déchetterie)	Les déchets concernés : déchets se retrouvant dans les encombrants, meubles, petits électroménagers, vaisselle, textiles, livres Quantités évitées : En 2024 : 40 T Prévision 2025 : 100 T	Sensibilisation du grand public à la seconde main Réduction du transport des déchets	Permet aux personnes à faibles revenus d'acheter des biens, création de lien social, création d'un premier poste salarié	CA2024 : 18 K€ Budget 2025 : 153 K€ Budget total du projet : 124 K€ Travaux d'aménagement des locaux (70K€) et acquisition d'outils et équipements (55 K€) **Demande de subvention : 35 K€**
Le Tremplin	Territoire de Grand Chambéry et de la communauté de communes Cœur de Savoie dans une moindre mesure Soutien de Grand Chambéry, CGLE, CD73 et accompagnement de la commune	Quantité de déchets détournés non définie à ce stade 10 ateliers par mois de réemploi prévus en 2025 24 ateliers par mois prévus en 2026	Sensibilisation du grand public à la seconde main, utilisation de matériaux locaux pour les ateliers et de réemploi pour les travaux Création de lieu de vie et d'échange pour la sensibilisation au réemploi et à l'économie circulaire	Le projet soutient des activités économiques locales, générateur d'emploi et de soutien aux artisans Le projet engage la participation citoyenne	Budget prévisionnel 2025-26 : 75 K€ CA prévisionnel 2025-26 : 96 K€ Fonds propres : 37 K€ Budget total du projet : 355 K€ Travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et outillage **Demande de subvention : 32 K€** Incluant l'acquisition d'outillage et équipements affectés à l'espace réparation, l'espace bois et l'espace métal

Il est proposé d'attribuer à ces associations les soutiens financiers suivants :

- À l'association J'aime Boc'oh, un soutien financier d'un montant de 15 000 € pour le projet d'acquisition d'un autoclave permettant le rallongement des durées de conservation ;
- À la SCIC Antropia, un soutien financier de 15 000 € pour un projet d'acquisition de matériel permettant d'étendre la collecte et développer un service de restauration de meubles ;
- À l'association La Mauriennerie, un soutien financier d'un montant de 30 000 €, pour le projet d'aménagement et de travaux dans le cadre de l'ouverture de la ressourcerie ;
- À l'association Le Tremplin, un soutien financier d'un montant de 30 000 € pour l'équipement et l'outillage de trois espaces dédiés à la réparation et au réemploi au sein du tiers-lieu.

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant les compétences transférées au Syndicat ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 13 mars 2019 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant notamment certaines actions pouvant être conduites par le Syndicat ;
Vu la délibération N°2024-29 C de Savoie Déchets en date du 31 mai 2024 relative à l'attribution de subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés.

Le Comité Syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :
Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association J'aime Boc'oh pour le projet d'acquisition d'un autoclave permettant le rallongement des durées de conservation.
Article 2 : approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la SCIC Antropia pour un projet d'acquisition de matériel pour étendre la collecte et développer un service de restauration de meubles.
Article 3 : approuve l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association La Mauriennerie pour un projet d'aménagement et de travaux dans le cadre de l'ouverture de la ressourcerie.
Article 4 : approuve l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association Le Tremplin pour l'équipement et l'outillage de trois espaces dédiés à la réparation et au réemploi au sein du tiers-lieu ;
Article 5 : autorise la Présidente à signer les conventions à intervenir entre les structures précitées et Savoie Déchets fixant les conditions et modalités de versement et tout acte subséquent pour son exécution.

Arthur BOIX-NEVEU
Secrétaire de séance

Marie BENEVISE
Présidente

SAVOI DECHE
336 rue de Chantabord
CS 22425
73024 CHAMBERY Cedex